Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-15_2026DEL-DE

# Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

**PRESENTS :** M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP) et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

**ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme LAUGE Martine (CAPBP) – a donné pouvoir à M. LANNES Jean-Pierre et M. MORA Pascal (CAPBP) a donné pouvoir à M. MORLAS Claude.

**Secrétaire de séance** : M. POURTAU Xavier.

---

## Délibération n° 15-2026 – Délégation du Comité syndical au Président, en matière d'emprunt

*Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS*

Le rapporteur expose que l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales donne au Comité syndical la possibilité de déléguer au Président, pour la durée du mandat, certaines attributions à l'exception de celles énumérées par ce même article dont il donne lecture et, notamment, la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Le rapporteur indique que la circulaire du 25 juin 2010 précise que « les délégations insuffisamment précises, trop larges ou ne fixant pas de limites au champ des pouvoirs délégués, peuvent être sanctionnées par le juge administratif ». Ainsi, il convient de préciser la stratégie d'endettement de la collectivité et les caractéristiques essentielles des contrats pouvant être souscrits à ce titre.

Il est rappelé que le Comité syndical a délégué à Monsieur le Président certaines de ses attributions dans le cadre de la délibération n°14-2026 du 21 mai 2026, portant délégation d'attribution du Comité syndical au Président / à la Président(e), dont notamment la délégation en matière d'emprunt, qu'il convient de détailler par la présente délibération.

Le rapporteur précise qu'au 1er janvier 2026, l'encours de la dette du SMEP de la région de Jurançon est de 14 950 894,25 €. Elle est ventilée comme suit :

- à 93,79 % de dette en indice en zone euro à taux fixe (1-A)
- à 6,21 % de dette en indice en zone euro à taux variable indexé sur le livret A (1-A).

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-15_2026DEL-DE

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du SMEP de la région de Jurançon à donner au Président délégation ;

Considérant que le Président rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions de l'assemblée délibérante,

**DÉCIDE** de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, pour recourir à des produits de financement des investissements et à des instruments de couverture dans les limites ci-dessous détaillées :

- Montant annuel : dans la limite des crédits d'emprunts inscrits au budget de l'exercice,
- Durée : la durée des produits de financement ne pourra pas excéder 60 ans,
- Amortissement : amortissement constant du capital ou progressif, échéances constantes, amortissement in fine, différé d'amortissement,
- Types d'emprunts : taux fixe, taux fixe bonifié, taux variable (indices €STER, LIVRET A, EURIBOR)
- Possibilité de tirages échelonnés dans le temps, de remboursements anticipés partiels ou total et/ou de consolidation,
- Réaménagement de la dette : faculté de passer de taux fixe à taux variable ou inversement, faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ; possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt, faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- Instruments de couvertures : sont concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), de garantie de taux plafond (CAP) ou de taux plancher (FLOOR) et les contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 34 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 36

Vote – Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU